

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SYNDICAT DES EAUX DU VAL DU THOUET (accueil@sevt79.fr)

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GOURGE (mairie.gourge79@orange.fr)

MONSIEUR - LE DOMAINE DE LA BARRE SAINT MICHEL (labarre.saintmichel@gmail.com)

Délégation Départementale
des Deux-Sèvres

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Prélèvement	00076519	Commune	GOURGE
Unité de gestion	0087 SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET	Prélevé le :	jeudi 07 juillet 2022 à 12h16
Installation	UDI 000325 SENEUIL	par :	ROMAIN MESRINE
Point de surveillance	0000001504 CAMPING DOMAINE BARRE ST MICHEL	Type visite :	AU
		Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	18,9 °C		25	
Chlore libre	0,09 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,17 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
Type de l'analyse : CA Code SISE de l'analyse : 00076520 Référence laboratoire : 22LH-6181-1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	200 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	180 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Turbidité néphélométrique	0,24 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,2 unité pH		de 6,5 à 9	
Titre hydrotimétrique	18,7 °f			
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	522 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	5,6 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00076519)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Une augmentation des concentrations en germes totaux à 22° et à 36° est observée : l'exploitant doit réaliser des actions correctives afin de limiter cette dérive et ne pas dépasser les références de qualité.

Signé à Niort le 22 juillet 2022

Pour le Directeur Général, le Responsable de Pôle Santé
Publique et Environnementale



CYRIL CAFFIAUX